

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose [geosphere](#) :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur [Servicepublic.fr](#) :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):

Comment publier une annonce légale ?

La publication d'une annonce légale est obligatoire pour informer le public des grandes étapes de la vie d'une société : la création, la modification ou la cessation d'activité. Elle doit être insérée dans un support habilité à recevoir des annonces légales (SHAL) : il s'agit soit d'un journal d'annonces légales (JAL), soit d'un service de presse en ligne (SPEL).

Qui doit publier une annonce légale ?

Toutes les sociétés (SARL, SA, SAS, etc.) **doivent** procéder à une insertion dans un support d'annonces légales (Shal) au moment de leur **création** et lors de la **cessation** de leur activité.

Elles doivent également publier une annonce légale en cas de **modification** dans la société : c'est le cas lors d'un changement de dirigeant, d'un changement d'objet social, d'un transfert de siège social, d'une augmentation de capital, etc.

En revanche, les artisans et commerçants qui exercent sous le statut d'entreprise individuelle (EI, EIRL, micro-entrepreneur) et les GIE ne sont pas concernés par cette obligation.

Comment publier une annonce légale ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

À savoir

Les annonces publiées dans les supports de presse en ligne (SPEL) restent affichées pendant au moins 7 jours à compter de leur publication sur la page d'accueil du site.

Après la diffusion de l'annonce légale, le Shal remet à la société une attestation de parution.

L'ensemble des annonces publiées dans les supports habilités (SHAL) sont consultables dans une base de données numérique centrale : le portail de la publicité légale des entreprises (PPLE).

Quels sont les tarifs des annonces légales ?

Généralités

Il existe 2 types de tarification des annonces légales :

soit au forfait pour les annonces de constitution, de dissolution et de clôture de liquidation

soit en fonction du nombre de caractères dans les autres cas

Pour vous aider à trouver le tarif d'une annonce légale, nous mettons à votre disposition un simulateur :

- Calculer le montant d'une annonce légale

Tarif au forfait

Le tarif d'une annonce légale est fixé au **forfait** (c'est-à-dire à un montant fixe) dans un certain nombre de cas. Par exemple :

Constitution de société

Acte de nomination des liquidateurs et avis de clôture de liquidation des sociétés civiles et commerciales dans le cadre d'une dissolution

Jugement d'ouverture ou de clôture d'une procédure collective (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire)

Le tarif dépend du type d'annonce, de la forme juridique de la société et du département dans lequel l'annonce est publiée.

Constitution de la société

Tarifs forfaits 2025 hors taxes d'une annonce légale de constitution de société

Département	Société anonyme (SA)	Société par actions simplifiée (SAS)	Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)	Société en nom collectif (SNC)	Société à responsabilité limitée (SARL)	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)	Société civile (sauf SCI)	Société civile immobilière (SCI)
-------------	----------------------	--------------------------------------	--	--------------------------------	---	---	---------------------------	----------------------------------

France métropolitaine								
971								
Guadeloupe								
972 Martinique								
973 Guyane	395 €	197 €	141 €		218 €	147 €		
977 Saint-Barthélemy								
978 Saint-Martin								
986 Wallis-et-Futuna								
974 La Réunion	462 €	231 €	165 €		257 €	171 €		
976 Mayotte								

À noter

Pour les sociétés en commandite simple (SCS) et les sociétés en commandite par actions (SCA), le tarif n'est pas forfaitisé.

Gestion courante

Tarifs forfaits 2025 hors taxes d'une annonce légale de nomination ou cessation de fonction d'un commissaire aux comptes d'une société civile ou commerciale

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	108 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	125 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaits 2025 hors taxes d'une annonce légale de nomination ou de cessation de fonction des dirigeants et autres personnes assurant le contrôle d'une société commerciale ou d'une société civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	108 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	125 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaits 2025 hors taxes d'une annonce légale de modification de la durée d'une société commerciale ou civile

Département	Tarif
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	108 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	125 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaits 2025 hors taxes d'une annonce légale de transfert de siège social d'une société commerciale, européenne ou civile

Département **Tarif**

France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	108 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	125 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaits 2025 hors taxes d'une annonce légale de changement de la dénomination sociale d'une société commerciale ou de sigles ou d'une société civile

Département **Tarif**

France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	197 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	227 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaits 2025 hors taxes d'une annonce légale de changement de l'objet social ou de la modification du capital social d'une société commerciale ou civile

Département **Tarif**

France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	135 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	156 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaits 2025 hors taxes d'une annonce légale de transformation de la forme sociale d'une société commerciale ou civile

Département **Tarif**

France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	197 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	227 €
976 Mayotte	

Tarifs forfaits 2025 hors taxes d'une annonce légale de mouvements d'associés d'une société commerciale, civile ou d'une association d'avocats

Département **Tarif**

France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	197 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	227 €
976 Mayotte	
Difficultés économiques	

Tarifs forfaitaires 2025 hors taxes d'une annonce légale de jugement d'ouverture ou de clôture d'une procédure collective

Département

Jugement d'ouverture d'une procédure collective

Jugement de clôture d'une procédure collective

France métropolitaine

971 Guadeloupe

972 Martinique

973 Guyane

65 €

36 €

977 Saint-Barthélemy

978 Saint-Martin

986 Wallis-et-Futuna

974 La Réunion

77 €

42 €

976 Mayotte

Tarifs forfaitaires 2025 hors taxes d'une annonce légale de nomination de l'administrateur judiciaire d'une société commerciale ou civile

Département

Tarif

France métropolitaine

971 Guadeloupe

972 Martinique

973 Guyane

135 €

977 Saint-Barthélemy

978 Saint-Martin

986 Wallis-et-Futuna

974 La Réunion

156 €

976 Mayotte

Tarifs forfaitaires 2025 hors taxes d'une annonce légale de nomination de liquidateur amiable ou clôture d'une liquidation amiable

Département

**Nomination
du liquidateur amiable**

**Clôture d'une liquidation
amiable**

France métropolitaine

971 Guadeloupe

972 Martinique

973 Guyane

152 €

110 €

977 Saint-Barthélemy

978 Saint-Martin

986 Wallis-et-Futuna

974 La Réunion

179 €

128 €

976 Mayotte

Tarifs forfaitaires 2025 hors taxes d'une annonce légale de non-dissolution suite à la constatation que les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social (SARL et SA)

Département

Tarif

France métropolitaine

971 Guadeloupe

972 Martinique

973 Guyane

82 €

977 Saint-Barthélemy

978 Saint-Martin

986 Wallis-et-Futuna

974 La Réunion

92 €

976 Mayotte

À savoir

Les annonces relatives à plus d'une des modifications pour lesquelles un tarif forfaitaire est prévu font l'objet d'une tarification au caractère.

Tarif au caractère

Lorsqu'une tarification au forfait n'est pas prévue, le prix de l'annonce légale dépend de sa longueur.

C'est par exemple le cas lors d'un changement de siège social, d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'un changement d'objet social, etc.

Le tarif est alors fixé en fonction du **nombre de caractères de l'annonce**. Il faut multiplier le nombre total de caractères de l'annonce, espaces inclus, par le tarif du caractère.

Le tarif du caractère varie **en fonction du département** dans lequel est situé le siège de la société.

02 Aisne	
07 Ardèche	
08 Ardennes	
26 Drôme	
38 Isère	0,193 €
60 Oise	
69 Rhône	
80 Somme	
89 Yonne	
27 Eure	
76 Seine-Maritime	0,204 €
59 Nord	
62 Pas-de-Calais	
77 Seine-et-Marne	
78 Yvelines	0,225 €
91 Essonne	
95 Val-d'Oise	
75 Paris	
92 Hauts-de-Seine	
93 Seine-Saint-Denis	0,237 €
94 Val-de-Marne	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	
977 Saint-Barthélemy	0,183 €
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	
976 Mayotte	0,208 €
Autres départements	0,187 €
Je crée	

Vous êtes au stade de l'idée

Êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Votre idée de business peut-elle réussir ?

Faire une étude de marché

Construire votre business plan

Vous préparez la création

Tester votre activité avant de vous lancer (incubateur, couveuse, portage salarial, coopérative, pépinière...)

Déterminer la nature de l'activité de votre entreprise

Vérifier si l'activité que vous envisagez est réglementée

Choisir la forme juridique de votre entreprise

Être accompagné dans la création de votre entreprise

Trouver des financements

Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité

Domicilier votre société et votre activité

Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle

Choisir et protéger la dénomination de votre société

Protéger votre idée et votre produit

Constituer et déposer le capital social si vous créez une société

Rédiger et enregistrer les statuts si vous créez une société

Nommer le dirigeant si vous créez une société

Publier dans un journal d'annonces légales si vous créez une société

Effectuer les démarches si vous exercez une activité réglementée

Choisir la date de clôture d'un exercice comptable

Déclaration des bénéficiaires effectifs de la société

Ouvrir un compte bancaire professionnel au nom de la société

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de l'entreprise individuelle

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de la micro-entreprise

Vous lancez votre entreprise

Immatriculer votre société

Immatriculer votre entreprise individuelle

Immatriculer votre micro-entreprise

Assurer votre société

Assurer votre entreprise individuelle

Assurer votre micro-entreprise

Vous faire connaître à la Poste et souscrire des abonnements internet, téléphonie, électricité

Mettre en place les registres obligatoires de votre micro-entreprise

Mettre en place les registres obligatoires de votre entreprise individuelle

Mettre en place les registres obligatoires de votre société

Ce qu'il faut savoir sur les règles fiscales et sociales

Fiscalité d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Fiscalité d'un entrepreneur individuel (EI) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un entrepreneur individuel : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Et aussi...

- Modifier les statuts de la société
- Changer l'objet social de la société
- Changer le siège social d'une société
- Réduire le capital social de la société
- Augmenter le capital social de la société
- Changer le dirigeant de la société
- Causes de dissolution d'une société
- Redressement judiciaire d'une société
- Liquidation judiciaire d'un entrepreneur individuel (y compris micro-entrepreneur)
- Liquidation judiciaire d'une société

Services en ligne

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département
Téléservice
- Portail de la publicité légale des entreprises (PPLE)
Téléservice

**Textes de
référence**

- Loi n°55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales
- Code de commerce : article R210-3
Insertion d'un avis de constitution de société dans un SHAL
- Décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale
- Arrêté du 19 novembre 2021 relatif aux tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales
- Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00